

Famille et de la Société ; que sa doctrine a toujours été, au milieu de la corruption des mœurs, inflexible sur ce point, et qu'elle a sans cesse crié aux potentats et aux rois, malgré les menaces et les promesses, ce commandement : *“ Ils sont deux en une seule chair ; l'homme ne séparera pas ce que Dieu a uni.”*

Rien n'arrête l'homme dans sa passion, si ce n'est une barrière infranchissable. Pour se débarrasser d'une femme qu'il n'aime pas, lorsqu'il verra qu'un adultère peut lui ouvrir la barrière, il ne rougira pas de le provoquer ; et ajoutons que le divorce obtenu à grands frais, pose dans ce siècle matériel celui qui l'obtient. La femme elle-même, pour parvenir à son but posera plutôt les causes d'un divorce, et il est à remarquer que, dans les pays où il est admis, la plupart de ceux qui sont prononcés, le sont à la demande des femmes.

Troplong dit : St. Paul vint porter à l'Occident la nouvelle doctrine, (I. Ep. aux Corinth. et VII, No. 15) dans le temps où les faibles barrières d'Auguste avaient été emportées par le torrent de tous les vices, et où Senèque cherchait en vain à la conjurer par la philosophie. Frapper du même coup l'adultère qui provoque le divorce et le divorce qui provoque l'adultère, les atteindre à la fois en mettant le lien conjugal au-dessus des caprices de l'homme, telle fut la pensée sublime de la prédication évangélique.

Mais voyons quel a été le résultat de la loi du divorce dans les pays où il a été admis.

A Rome, la loi civile des Décemvirs qui permettait même de répudier sans cause en se soumettant à une certaine peine, ouvrit les digues au désordre le plus effrayant.

Juvenal, pour peindre la licence des femmes qui abusaient du divorce, dit : *“ Elle sort de la maison de son mari au milieu des festons encore verts, qui avaient été disposés pour l'y recevoir ; elle revient bientôt après dans ce même lit nuptial qu'elle avait si promptement dédaigné ; c'est ainsi qu'en moins de cinq automnes elle a compté huit maris.”* Martial s'élève au ton de la satire, pour exprimer son indignation : *“ Thélésina célèbre son dixième mariage, et l'on a remis en vigueur les peines de la loi Julia contre l'adultère ; comment*